

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

## AR Prefecture DU COMITE SYNDICAL

063-256300997-20221011-382\_2022-DE

Reçu le 24/10/2022

Département de PUY DE DOME

**SIEA Rive Droite de la dore 63300 DORAT**

L'an deux mille vingt-deux, le onze octobre à 18 heures 30 minutes les membres du comité syndical du SIEA RIVE Droite de la Dore de DORAT, dûment convoqués, se sont réunis en séance ordinaire, à la salle de réunion du Syndicat, à Dorat, sous la présidence de M. Guy PRADELLE, Président.

Date de convocation : 04 octobre 2022

Membres	
Titulaires En exercice	12
Présents	11
Suppléants En exercice	12
Présents	0
Votants Eau Collectif Autonome	11 11 6
Exclus	0

Étaient présents : Messieurs Guy PRADELLE, Patrick SAUZEDDE, José MARQUES, Thomas BARNERIAS, Serge DURAND, Frédéric CHONIER, Gérard RIMBERT, Tony BERNARD, Norbert ARMENGAUD, Marc BONNOT.  
Mesdames Yvette DA SILVA et Sandrine PERI

Procuration : Madame CHATAING Patricia à Monsieur Tony BERNARD

Secrétaire de séance : Madame Sandrine PERI

**Objet : choix d'un bureau d'études pour réaliser un schéma directeur eau potable sur les communes de Dorat, Paslières et Noalhat. Autorisation de demandes subvention**

Le Président explique au Comité que le schéma directeur des communes de Dorat, Paslières et Noalhat date de 2007 et que par conséquent il y a lieu de le réviser. Dans cette optique, deux bureaux d'études ont été consultés, à savoir :

\* Cabinet Egis Eau,

\* Cabinet Merlin.

Le Cabinet Egis Eau a fait une proposition s'élevant à 23 790 € HT et le cabinet Merlin à 53 577.25 € HT.

Le Président propose donc de retenir l'offre la moins disante du cabinet Egis Eau et demande l'autorisation de déposer des demandes de subventions auprès des organismes financeurs.

Après l'exposé du Président, le comité à l'unanimité des membres présents :

- ACCEPTE l'offre du Cabinet Egis Eau et mandate celui-ci pour réaliser l'étude,
- AUTORISE le Président à signer tous les documents afférents à ce dossier.
- AUTORISE le Président à établir et signer les dossiers de demandes de subventions auprès des organismes financeurs.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme, le mardi, le 11 octobre 2022

Le Président,

Guy PRADELLE

